

MINISTÈRE DE LA SANTE**DIRECTION DES FINANCES
ET DU MATERIEL****RÉPUBLIQUE DU MALI**
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**TERMES DE REFERENCES DE L'ATELIER PORTANT SUR LA REVUE DU
BUDGET PROGRAMME 2012 ET L'ELABORATION DU RAPPORT DE LA 13^e
REVUE DES PROJET/PROGRAMME (BSI 2012) DU MINISTERE DE LA SANTE****I) Contexte/ justification**

Pour rappel, le gouvernement du Mali a entrepris depuis 1998 une réforme budgétaire axée sur les résultats et la performance. Cette réforme a pour but d'éclairer les décisions budgétaires et de les mettre en conformité avec les orientations fixées par le Gouvernement en vue de la réduction de la pauvreté préconisée par le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR).

Ainsi dans le cadre de la consolidation des acquis en matière d'amélioration de la qualité de la dépense publique et de suivi des programmes sectoriels, le Ministère de l'Economie et des Finances organise chaque année les revues des projets/programmes, les revues des budgets programmes et les revues sectorielles en direction des différents départements ministériels. Toutes ces revues ont pour objet le suivi et l'exécution des politiques de développement. Leurs conclusions, particulièrement celles relatives aux revues sectorielles, servent de documents de base pour la revue du CSCR qui se tient une fois par an (au mois de juin au plus tard) et dont les conclusions et recommandations servent à alimenter le processus de préparation de la loi des finances.

En outre, dans le cadre de l'harmonisation du cadre juridique des Finances Publiques, l'UEMOA a adopté en juin 2009 une nouvelle directive sur la Gestion Axée sur les Résultats. Il est inscrit dans cette nouvelle Directive que le projet de loi des Finances ne sera plus présenté sous forme de moyens, mais de programmes avec des documents comme le projet annuel de performances, le rapport annuel de performances, la programmation budgétaire et économique pluriannuelle.

Compte tenu des difficultés récurrentes engendrées par la tenue des différentes revues souvent mal coordonnées, il a été envisagé pour cette année une bonne organisation de ces revues tout en tenant compte des conclusions et recommandations de « l'étude relative à la mise en place d'un dispositif harmonisé et opérationnel des revues et leur alignement sur le processus budgétaire » entériné par le conseil des ministres du 21 Décembre 2011.

Ainsi, pour cette bonne organisation, il est demandé dans les directives une synergie d'action entre le cabinet ministériel et les différentes administrations opérationnelles, particulièrement les Cellules de Planification et de Statistique (pour les revues des projets/programmes et les revues sectorielles) et les Directions des Finances et du Matériel (pour les revues du Budget-programme).

La méthodologie pour l'organisation de la collecte et du traitement des données pour les différentes revues se résume en trois phases principales :

✓ Phase préliminaire :

Elle concerne les séries d'action suivantes : désignation des points focaux en charge de piloter le processus ; concertation pour lancer le processus qui a regroupé certains responsables des services ou leur représentant ; échanges sur les échéances du processus,

- ✓ Phase 1 : elle concerne la collecte des informations sur les réalisations sur la base des prévisions ; l'appréciation des résultats obtenus et leur validation ; la compilation des données pour ce qui concernent les projets et les revues sectorielles.
- ✓ Phase 2 : elle concerne la centralisation des rapports ; l'analyse et la consolidation des rapports ; l'élaboration des projets de rapports des différentes revues.
- ✓ Phase 3 : Organisation de l'atelier de validation des documents sous la responsabilité du responsable du Département et de l'Institution.
- ✓ Phase terminale : transmission des rapports au Ministère de l'Economie et des Finances au plus tard le 30 avril 2013.

Une réunion a été tenue à la Direction des Finances et du Matériel avec les différents acteurs du processus en vue de prendre des dispositions pratiques relatives aux activités à réaliser dans le cadre des différentes revues.

Ainsi, au cours de cette réunion, il a été constitué des groupes de travail restreint composés des représentants des grandes directions centrales en fonction de leur expérience pour travailler sur les différentes phases des revues et cela, en collaboration avec les représentants de la Direction Générale du Budget.

Le canevas servant à la collecte des informations, ainsi que les documents de la surveillance active de certains services ont été mis à la disposition des rapporteurs qui ont été désignés au cours de la réunion.

Le présent atelier s'inscrit dans la collecte des informations complémentaires et la validation des documents par les différents acteurs pour les deux revues en vue de leur transmission au Ministère de l'Economie et des Finances.

II) Objectif général

- Passer en revue les activités pertinentes réalisées, les résultats obtenus, les objectifs atteints et les indicateurs atteints en 2012 pour les 5 programmes ;
- Faire une analyse critique au cours de la treizième revue sur l'état d'exécution physique et financière au 31 décembre 2012 du portefeuille des projets/programmes publics de développement des 03 Départements.

III) Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques visés au sortir de cet atelier sont les suivants :

- a) Procéder à l'évaluation des programmes 2012 du Ministère de la Santé en faisant ressortir les lacunes et les difficultés (la réalisation des activités, les résultats obtenus et les objectifs atteints) ;
- b) Faire le point d'exécution technique et financière de chaque projet/programme à la date du 31/12/2012 ;
- c) Identifier les principaux problèmes et contraintes qui entravent la mise en œuvre des interventions programmées par projet/Programme ;
- d) Classer les problèmes/contraintes rencontrées suivant leur nature ;
- e) Identifier les mesures correctrices adéquates en vue d'améliorer les performances et d'accroître l'impact des projets/programmes sur les bénéficiaires, notamment les pauvres.

IV) Résultats attendus

Au terme du présent atelier, les résultats suivants sont attendus :

- La revue des réalisations de 2012 est faite ;
- Le rapport sur l'état d'exécution du portefeuille des projets et programmes publics de développement au 31 décembre 2012 des 03 départements intégrant des propositions de mesures correctrices pertinentes des problèmes clés identifiés est adopté et disponible.

V) Méthodologie

Constitution de deux grands groupes de travail sur les deux revues :

1. La revue des programmes de la Santé sera réalisée suivant les jours ci-après :

- 1^{er} jour : constitution des 5 groupes et début des travaux de groupes sur le draft produit par les rapporteurs;
- 2^{ème} jour : Suite des travaux de groupe ;
- 3^{ème} jour : Synthèse des jours précédents ;
- 4^{ème} jour : début des travaux de validation avec la Direction Générale du Budget ;
- 5^{ème} jour : poursuite des travaux de validation avec la Direction Générale du Budget ;
- 6^{ème} jour : synthèse générale des travaux et clôture.

2. La revue des projets et programme suivant les jours ci-après :

- 1^{er} jour : constitution du calendrier de passage des services bénéficiant du budget spécial d'investissement et la revue des nouveaux projets à soumettre au PTI (Plan triennal d'investissement (BSI) ;
- 2^{ème} jour : Suite du calendrier de passation des services et fin ;
- 3^{ème} jour : Synthèse.

Participants :**Programme 1 : Administration générale, Renforcement institutionnel et Décentralisation ;**

Le Cabinet du Ministère (02) ; La Direction des Finances et du Matériel (DFM) (03) ; L'Inspection de la Santé (IS) (02) ; Direction des Ressources Humaines (DRH) (04) ; La Cellule d'Appui à la Décentralisation et déconcentration (CADD) (02) ; La Cellule Sectorielle de Lutte contre le SIDA (CSLS) (02) ; La Cellule de Planification et de Statistique/Secteur santé-MDSSPA-PFEF (03) ; Le Comité National d'Ethique pour les Sciences de la Vie (CNESS) (01) ; Les Ordres Professionnels (03) ; ANTIM (01)

Programme 2 : Extension de la couverture et amélioration de la qualité des services de santé, prévention et lutte contre la maladie :

DNS (05); DPNLP (02) ; CEPRIS (01); CНИЕCS (01) ; DRS (Mopti, Kidal, Koulikoro, Tombouctou, Bamako, Ségou, Gao, Kayes, Sikasso) (09).

Programme 3 : Disponibilité des médicaments, vaccins et consommables, accessibilité financière aux soins de santé et participation;

CPS/ Secteur santé-MDSSPA-PFEF (02) ; DNS (03) ; DRS (09) ; DPM (04) ; PPM (02) ; DFM (03) ; STRUCTURES SANITAIRES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES (Fenascom EPH, CSREF,) (08)

Programme 4 : Développement des ressources humaines;

DFM (02); CPS/ Secteur santé-MDSSPA-PFEF (03); DNS (02); DRH (04); INFSS (02).

Programme 5 : Reforme des hôpitaux, des Instituts de recherche et Etablissements spécialisés.

L'hôpital Fousseyni Daou de Kayes (02) ; L'hôpital de Sikasso (02) ; L'hôpital Nianankoro Fomba de Ségou (02); L'hôpital Sominé Dolo de Mopti (02); L'hôpital de Tombouctou (02) ; L'hôpital de Gao (02) ; L'hôpital de Kati (02); L'hôpital du Point G (02); L'hôpital Gabriel TOURE (02) ; L'hôpital du MALI (02) ; Le Centre National d'Odontostomatologie (CNOS) (02) ; L'institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique (IOTA) (02);

L'institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP(02)) ; Le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) (02) ; Le Laboratoire National de la Santé (LNS) (02); Le Centre National d'Appui à la lutte contre la maladie (CNAM) (02); Le Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS) (02); L'Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux (ANEH) (02); L'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) (02); Le Comité National d'Ethique pour la Santé et des Sciences de la Vie (02) ; ANTIM (02) ;CRLD (02).



❖ Niveau central : les Directeurs des services centraux

DNS/10(nutrition, hygiène, SR, Immunisation, Tuberculose, Oncho, Surveillance épidémiologique, DPLM, UP) ; CPS/05 ; DNLP/01 ; PNLS/01 ; SEPAUMAT/01 ; CНИЕCS/01 ; CEPRIS/02 ; CREDOS/01 ; CNESS/01 ; DFM/10 ; CADD/01 ; DRH/01 ; PPM/01 ; DPM/01 ; délégué du contrôle financier/01 ; Inspection de la Santé/01.

❖ Société civile : FENASCOM/01 ; Groupe pivot/01.

❖ Ordre professionnels : Médecins/01. Pharmaciens/01 ; Sage Femmes/01.

❖ Ministère de l'Economie et des Finances : DGB/5 ; Délégation du contrôle financier/1.

NB :

Les participants doivent être en possession du rapport d'activité 2012 de leur structure et être en mesure d'identifier les activités relevant de leur structure dans le cadre de la mise en œuvre du PRODESS.

Les services sont tenus au respect strict du nombre de participants qui leur sont réservés.